

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 10 décembre 2014 une note d'information simplifiée préliminaire relative à l'augmentation de capital de TOTAL SA réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : TOTAL MAROC, OUARGAZ, GAZBER et MAHATTA

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 18 000 000 actions. La période de réservation au Maroc s'étalera du 11 au 12 décembre 2014 inclus. Le prix de souscription sera fixé le 11 mars 2015.

La note d'information simplifiée préliminaire est complétée par :

- Le DIC1 du FCPE «TOTAL Actionnariat International Relais 2015» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 990000113579 et son règlement ;
- Le DIC1 du FCPE «TOTAL Actionnariat International Capitalisation A» agréé par l'AMF sous le numéro de code AMF : (C) 99000080669 et son règlement ;
- Le règlement du PEG – A de TOTAL SA et son avenant du 15 juillet 2014;
- Le document de référence 2013 déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2014 sous le numéro D14-0215.

L'intégralité de la note d'information simplifiée préliminaire visée par le CDVM ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales marocaines précitées.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/050/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières